



Décision de radiodiffusion CRTC 2025-103

Version PDF

Gatineau, le 15 mai 2025

Corus Radio Inc.
New Westminster (Colombie-Britannique)

Demande 2025-0117-1, reçue le 11 mars 2025

CKGO New Westminster – Révocation de licence

1. Corus Radio Inc. a demandé la révocation, avec prise d'effet le 11 mars 2025, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKGO (anciennement CKNW) New Westminster (Colombie-Britannique), renouvelée pour la dernière fois dans *Diverses stations de radio commerciale – Renouvellement de licences*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-111, 18 avril 2023.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Corus Radio Inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général